

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

numéro
MLCM_200610_03

L'an deux mille vingt, le dix juin,

Le Conseil municipal, dûment convoqué le quatre juin deux mille vingt, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil de la Mairie de Lodève sous la Présidence de Pierre LEDUC. Le Président de séance a dûment procédé à l'appel et s'est assuré de l'obtention du quorum, soit du tiers des membres en exercice en respect de l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020.

nombre de membres	
en exercice	29
présents	17
exprimés	24
vote	
pour	24
contre	0
abstention	0

Présents en salle du Conseil :

Pierre LEDUC, Ali BENAMEUR, Marie Laure VERDOL, Gilles MARRÉS,
Ahmed KASSOUH, Gaëlle LÉVÊQUE, Isabelle MACEDO, David DRUART,
Françoise WALTER-MARTIN-DUPONT, Ludovic CROS, Sébastien ROME, Joana SINÈGRE

Présents en visioconférence :

article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020

Anne GAUTIER, Valérie OLIVER, Nathalie SYZ, Fadilha BENAMMAR-KOLY,
Aline SERRES

Absents avec pouvoirs :

article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020

Raoul MILLAN à Anne GAUTIER, Ginette CLAPIER à Pierre LEDUC, Gérard LOSSON à Marie-Laure VERDOL, Sandrine MINERVA à Gaëlle LÉVÊQUE, Frédéric CARO à Françoise WALTER-MARTIN-DUPONT, Bernadette TRANI à Marie-Laure VERDOL, Sonia ARRAZAT à Fadilha BENAMMAR-KOLY

Absents :

Cécile AUSSIBAL, Karim CHAOUA, Aly DIALLO, Damien ROUQUETTE, Pierre DELON

DÉTAIL DES VOTES AU SCRUTIN PUBLIC PAR APPEL NOMINAL :

article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
présents dans la salle	Pierre LEDUC, Ali BENAMEUR, Marie Laure VERDOL, Gilles MARRÉS, Gaëlle LÉVÊQUE, Ahmed KASSOUH, Isabelle MACEDO, David DRUART, Françoise WALTER-MARTIN-DUPONT, Ludovic CROS, Sébastien ROME, Joana SINÈGRE		
présents en visio-conférence	Anne GAUTIER, Valérie OLIVER, Nathalie SYZ, Aline SERRES, Fadilha BENAMMAR-KOLY		
Votants par procuration	Raoul MILLAN, Ginette CLAPIER, Gérard LOSSON, Bernadette TRANI, Sandrine MINERVA, Frédéric CARO, Sonia ARRAZAT		
TOTAL	24	0	0

OBJET : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales précisant :

- dans son nouvel article L.2312-1 (modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 – article 107) que dans les communes de 3500 habitants et plus, le maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette,
- dans l'article L.2121-8, que le ROB donne lieu à un débat au Conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur et qu'il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique,

VU les lois n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

VU l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19, portant notamment sur la suppression, pour l'exercice 2020, des délais maximums entre la date du débat d'orientations budgétaires et celle du vote du budget primitif public (point VIII de l'article 4 de l'ordonnance) ; exceptionnellement, en 2020, le débat d'orientations budgétaires peut avoir lieu lors de la séance d'adoption du budget primitif (mais préalablement à son adoption) (point VIII de l'article 4 de l'ordonnance),

VU l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

VU l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

CONSIDÉRANT que le débat d'orientations budgétaires constitue une étape importante dans le cycle budgétaire annuel d'une collectivité locale : si l'action d'une collectivité est principalement conditionnée par le vote du budget primitif, le cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions et ce débat permet à l'assemblée de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif,

CONSIDÉRANT que le rapport sur les orientations budgétaires 2020 a été mis à disposition au préalable de la séance, à l'accueil de la MSAP de Lodève ainsi que sur le lien du drive suivant : <https://drive.lodevoisetlarzac.info/nextcloud/index.php/s/tEWqasPLEf24xXC>

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de :

- prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2020,
- prendre acte de l'existence du rapport relatif aux orientations budgétaires annexé à la présente délibération.

Où l'exposé de Pierre LEDUC et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2020,
- **ARTICLE 2 : PREND ACTE** de l'existence du rapport relatif aux orientations budgétaires annexé à la présente délibération,
- **ARTICLE 3 : DIT** que la présente délibération sera transmise au service de contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont les délibérants signé au registre,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Pierre LEDUC



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.



10/06/2020

Rapport sur les Orientations budgétaires 2020

Article L. 2312-1 du CGCT

Commune de Lodève

Table des matières

1. Rappel sur la présentation du budget	5
1.1 Contenu de la section de fonctionnement : dépenses et recettes de gestion courante de la commune	5
1.2 La section d'investissement présente les programmes d'investissement nouveaux ou en cours	6
2. Contexte économique général de la préparation budgétaire 2020	8
2.1 Les perspectives économiques mondiales 2020 et suivants	8
3. Loi de finances pour 2020 – mesures en faveur des collectivités territoriales.....	8
3.1 Dégrevement progressif de la TH.....	8
3.2 Une DGF stabilisée avec une part péréquation en croissance.....	9
3.3 Des mesures nationales de soutien à l'investissement local reconduites	9
3.4 Modifications de la loi de finances 2020	9
4. Rétrospective financière et fiscale détaillée 2017-2019 : budget principal	11
4.1 LES RECETTES de fonctionnement	11
4.1.1 Atténuations de charges (chapitre 013)	11
4.1.2 Les produits des services (chapitre 70).....	11
4.1.3 Impôts et taxes (chapitre 73)	12
4.1.4 Dotations et participations (chapitre 74).....	13
4.1.5 Autres produits de gestion courante (chapitre 75).....	14
4.1.6 Produits exceptionnels (chapitre 77).....	15
4.1.7 Opérations d'ordre entre sections (chapitre 042)	15
4.2 LES DEPENSES de fonctionnement.....	15
4.2.1 Les dépenses de charges à caractère général (chapitre 011).....	15
4.2.2 Les charges de personnel (chapitre 012)	16
4.2.3 Atténuations de produits (chapitre 014)	16
4.2.4 Autres charges de gestion courante (chapitre 65).....	17
4.2.5 Charges financières (chapitre 66)	17
4.2.6 Charges exceptionnelles (chapitre 67).....	17
4.2.7 Opérations d'ordre entre sections (chapitre 042)	17
4.3 RECAPITULATIF de la section de fonctionnement.....	18
4.4 LES DEPENSES d'investissement.....	19
4.4.1 Les A.P.C.P.....	19
4.4.2 Les restes à réaliser dépenses.....	20
4.5 LES RECETTES d'investissement.....	21
4.5.1 Subventions d'investissement ayant fait l'objet de réalisations en 2019	21
4.5.2 Les restes à réaliser recettes.....	21
4.6 RECAPITULATIF de la section d'investissement.....	22
4.7 LA DETTE.....	24
4.7.1 Synthèse de la dette au 31/12/2019	24
4.7.2 Dette par risque.....	24
4.7.3 Dette par prêteur	25
4.7.4 Dette par année.....	26
4.7.5 Flux de remboursement.....	26
4.7.6 Evolution du capital restant dû.....	26
4.8 LA TRESORERIE	27
5. Niveaux d'épargne du budget principal.....	28
6. Contexte de la préparation budgétaire 2020 de la commune de Lodève	29

6.1	Situation financière fragile	29
6.2	Eléments d'évolution de la fiscalité et de la DGF	29
6.2.1	Revalorisation des bases fiscales	29
6.2.2	Dotation globale de fonctionnement	30
7.	Présentation des orientations du budget primitif 2020 – Budget principal	31
7.1	Les recettes de fonctionnement	31
7.1.1	Atténuation de charges (chapitre 013)	31
7.1.2	Produit des services (chapitre 70).....	31
7.1.3	Impôts et taxes (chapitre 73)	31
7.1.4	Dotations et participations (chapitre 74).....	32
7.1.5	Autres produits de gestion courante (chapitre75).....	32
7.1.6	Produits exceptionnels (chapitre 77).....	32
7.1.7	Opérations d'ordre entre sections recettes (chapitre 042).....	33
7.2	Les dépenses de fonctionnement.....	33
7.2.1	Atténuations de produits (chapitre 014)	33
7.2.2	Charges à caractère général (chapitre 011).....	33
7.2.3	Charges de personnel (chapitre 012).....	34
7.2.4	Autres charges de gestion courante (chapitre 65).....	34
7.2.5	Charges financières (chapitre 66).....	35
7.2.6	Charges exceptionnelles (chapitre 67).....	35
7.2.7	Opérations d'ordre entre sections (chapitre 042)	35
7.3	Synthèse des propositions 2019 de la section de fonctionnement et équilibre	36
7.4	Prévisions d'investissement	37
7.4.1	Les opérations en AP/CP	37
7.4.2	Les subventions d'investissement.....	37
7.4.3	La dette prévisionnelle.....	38
7.5	Les niveaux d'épargne du BP 2019	38
8.	Présentations des orientations budgétaires 2019 – Budgets annexes	39
8.1	Le budget annexe du service de l'assainissement collectif	39
8.2	Le budget annexe lotissement (« les Gardies »).....	44

Préambule :

Ce rapport est établi en vertu de l'article L-2312-1 du Code des Collectivités Territoriales qui invite généralement les collectivités locales à engager un débat sur nos orientations budgétaires, dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Dans un contexte de crise sanitaire lié au COVID-19 depuis début 2020, des mesures d'urgence ont été prises par le gouvernement pour y faire face. Ces dernières portent sur de nombreux dispositifs organisationnels, dont des mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19

Vu le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Vu les ordonnances du Conseil des ministres du 25 mars 2020 – Les collectivités territoriales et leurs groupements

Vu l'ordonnance du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid

Vu la notice explicative de l'ordonnance visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19

L'ordonnance du 25 mars 2020 sur les mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux prévoit plusieurs mesures pour faire face à l'épidémie de covid-19 :

En matière budgétaire, plusieurs échéances prévues dans la loi sont reportées afin de laisser davantage de temps aux élus pour s'organiser :

→ L'adoption du budget primitif : date limite au 31 juillet 2020 contre le 15 ou le 30 avril 2020.

→ L'arrêt du compte administratif 2019 : date limite au 31 juillet 2020 contre le 30 juin 2020

→ *L'information budgétaire des élus locaux : les délais afférents à la présentation du rapport d'orientation budgétaire (ROB) et à la tenue débat d'orientation budgétaire (DOB) sont suspendus. Ils pourront intervenir lors de la séance consacrée à l'adoption du budget primitif.*

Le Débat d'Orientation Budgétaire est l'occasion pour les membres du conseil municipal d'examiner l'évolution du budget, en recettes et dépenses, en fonctionnement et en investissement et de débattre de la stratégie financière et fiscale de la commune et de la politique d'équipement.

Pour permettre aux membres du Conseil Municipal de débattre, ce rapport, complété par un diaporama, a pour objet de préciser le contexte, les contraintes et les hypothèses de préparation du budget 2020.

Nécessité d'une délibération :

Obligatoire, la délibération permet de prendre acte de la tenue du DOB et de prémunir les collectivités contre un éventuel contentieux engagé par un tiers devant une juridiction administrative.

Compte-rendu de séance et publicité :

Le DOB est relaté dans un compte-rendu de séance. Le ROB des EPCI doit être transmis obligatoirement aux communes membres et, celui des communes au président de l'EPCI dont la commune est membre dans un délai de 15 jours.

Dans un délai de 15 jours suivants la tenue du DOB, il doit être mis à la disposition du public à la mairie, au département, à la région ou au siège de l'EPCI.

Le public doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen (site internet, publication).

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après leur adoption.

1. Rappel sur la présentation du budget

1.1 Contenu de la section de fonctionnement : dépenses et recettes de gestion courante de la commune

En dépenses y figureront notamment :

- les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la commune et les frais de gestion des bâtiments communaux (**chapitre 011**)
- les frais de personnel comprenant les mises à disposition de personnel avec l'intercommunalité, le Centre Communal d'Action Social (C.C.A.S.) et le Syndicat Intercommunal des Eaux du Lodévois (S.I.E.L.) (**chapitre 012**)
- les atténuations de produits telles que l'attribution de compensation négative et les dégrèvements sur la taxe d'habitation sur les locaux vacants (**chapitre 014**)
- les autres charges de gestion courante telles que les indemnités aux élus, le contingent versé au Service Départemental Incendie Secours (S.D.I.S.), la subvention d'équilibre versée au C.C.A.S., les subventions allouées aux associations..., (**chapitre 65**)
- les frais financiers : intérêts des emprunts et des lignes de trésorerie (**chapitre 66**)
- les dépenses exceptionnelles (**chapitre 67**)
- les opérations d'ordre telles que les amortissements et les provisions (**chapitre 042**)

En recettes, y figureront notamment :

- les redevances des services municipaux : service des sports et loisirs, médiathèque, cinéma et les produits de concessions de cimetière... mais également les remboursements de frais au titre des mises à disposition de moyens humains et matériels (**chapitre 70**)
- les recettes fiscales provenant des impôts directs et indirects locaux : taxes d'habitation et taxes foncières, et autres taxes telles que les droits de place, les droits de mutation, la taxe sur l'électricité (**chapitre 73**)

- les dotations de l'Etat comme la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) et les dotations complémentaires d'aménagement : Dotation de Solidarité Rurale (D.S.R.), Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.) et Dotation Nationale de Péréquation (D.N.P.), les participations et subventions provenant d'autres organismes ou collectivités locales (**chapitre 74**)
- les revenus des immeubles comme les loyers et locations de salles municipales (**chapitre 75**)
- la reprise sur les provisions pour risques et charges constituées dans le cadre de la mise en jeu de la garantie d'emprunt ALAPED depuis 5 ans (**chapitre 78**)
- les opérations d'ordre telles que les études et travaux réalisés en régie par la direction des services techniques (**chapitre 040**)

Ainsi, la capacité d'autofinancement est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. L'excédent dégagé alimente la section d'investissement en recettes.

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité pour remboursement du capital emprunté par la collectivité.

1.2 La section d'investissement présente les programmes d'investissement nouveaux ou en cours

Elle retrace les **dépenses** ponctuelles qui modifient la valeur du patrimoine comme :

- les dépenses concernant le remboursement des capitaux empruntés (**chapitre 16**)
- les études (**chapitre 20**)
- les acquisitions mobilières et immobilières, ou les travaux nouveaux tels que la réhabilitation ou la construction d'un nouvel équipement (**chapitres 21 -23**)

Les recettes quant à elles sont constituées des recettes destinées au financement des dépenses d'équipement comme :

- l'affectation du résultat , le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (F.C.T.V.A.), et le produit de la taxe d'aménagement (**chapitre 10**)

- les participations et subventions d'investissement reçues (**chapitre 13**)

- les emprunts nouveaux (**chapitre 16**)

- les produits de la vente du patrimoine (**chapitre 024**)

La section d'investissement a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Les réalisations de dépenses nouvelles d'investissement peuvent être financées par :

- des subventions d'équipement à hauteur de 80% maximum du montant des dépenses éligibles HT
- de l'emprunt
- de l'autofinancement (constitué de l'épargne nette, des dotations aux amortissements, du produit de la taxe d'aménagement, du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (F.C.T.V.A.), des produits de cessions et de l'affectation du résultat).

2. Contexte économique général de la préparation budgétaire 2020

2.1 Les perspectives économiques mondiales 2020 et suivants

Le contexte de crise sanitaire mondiale lié au COVID-19 remet totalement en question toutes les perspectives économiques mondiales envisagées avant cette crise, crise dont nous ne connaissons pas la fin.

3. Loi de finances pour 2020 – mesures en faveur des collectivités territoriales

Le contexte national ne devrait pas trop impacter nos équilibres financiers cette année :

• la suppression progressive de la taxe d'habitation, introduite par la loi de finances pour 2018, qui dispense de paiement 80% des contribuables en 2020, est neutre pour la ville ;

• la dotation globale de fonctionnement est stabilisée pour le bloc communal, pour la 3ème année consécutive, et la répartition entre ses différentes dotations devrait nous être plutôt favorable, puisque notre commune est éligible à la DSU;

• la loi de programmation des finances publiques encadre les dépenses des collectivités, en leur demandant de s'engager à maintenir l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement à +1,2% par an, inflation comprise (soit +0,2% hors inflation), sur toute la période 2018-2022. Nous ne faisons toutefois pas partie des 340 plus grosses collectivités concernées par la contractualisation avec l'État sur le respect de cet objectif

• cet encadrement des dépenses vise à assurer les 13 Mrds € d'effort de désendettement supplémentaire qui est demandé aux collectivités en 2022. La capacité de désendettement des 340 plus grosses collectivités sus-visées est plafonnée à cet effet à 12 ans d'épargne brute.

3.1 Dégrèvement progressif de la TH

La loi de finances pour 2018 a instauré un nouveau dégrèvement d'office de la taxe d'habitation pour la résidence principale, qui devrait bénéficier à environ 80% des contribuables en 2020, par application d'un taux de dégrèvement progressif. La cotisation à la TH est en revanche maintenue pour les personnes dont les ressources excèdent les seuils de dégrèvement. Elle sera progressivement supprimée d'ici 2023 pour 100% des redevables.



Source : Caisse d'Épargne – DOB 2020

L'État prend en charge le coût de cette mesure pour les collectivités, en tenant compte des bases annuelles actualisées et des taux et abattements de 2017. Le conseil constitutionnel a estimé la perte de recette due à ce gel des taux de référence à environ 100 M€ pour les collectivités locales. La commune de Lodève n'ayant pas augmenté ses taux d'imposition en 2018-2019, n'est pas pénalisée par cette absence d'actualisation du taux.

Afin de compenser le manque à gagner pour les collectivités, un nouveau schéma de financement entrera en vigueur en 2021, qui transférera aux communes l'actuelle part départementale de taxe foncière, tandis que les intercommunalités et les départements percevront une part de la TVA.

Les conséquences de cette réforme fiscale sur les indicateurs financiers des collectivités, ainsi que sur la répartition des dotations et fonds de péréquation versés par l'Etat, sont en cours d'analyse. Les travaux devaient aboutir lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2021, avec une application à compter de la répartition des dotations de 2022.

3.2 Une DGF stabilisée avec une part péréquation en croissance.

La DGF est stabilisée en 2020, avec une baisse de sa part forfaitaire pour alimenter la hausse des parts de péréquation suivantes :

- la dotation de solidarité rurale (DSR) est augmentée à nouveau de 90M€ par la LFI 2020.
- la dotation de solidarité urbaine (DSU) est également augmentée à nouveau de 90M€.
- La dotation nationale de péréquation (DNP), qui vise à compenser les écarts de richesse entre les communes, est maintenue à l'identique à l'échelle nationale
- dotation de base (population) :

3.3 Des mesures nationales de soutien à l'investissement local reconduites

3.4 Modifications de la loi de finances 2020

Pour faire face à la crise sanitaire et à l'accentuation de ses conséquences sur la situation économique, deux lois de finances rectificatives pour 2020 successives ont depuis été adoptées.

Au final, pour préserver l'emploi et les entreprises, plus de 110 Md€ sont désormais destinés au plan d'urgence de soutien à l'économie. Ces mesures immédiates s'accompagnent du dispositif exceptionnel de garantie par l'État des prêts aux entreprises prévu par la première loi de finances rectificative, à hauteur de 300 Md€, et de la mobilisation de l'Union européenne, dont le plan d'aide s'élève à 540 Md€ pour soutenir les économies des États membres.

Le déficit public, à - 9,0 % du PIB, est en forte baisse par rapport au -2,2 % de la loi de finances initiale pour 2020. La dégradation du solde par rapport à la LFI pour 2020 s'explique par le solde conjoncturel et l'effet des mesures exceptionnelles et temporaires.

Le déficit budgétaire ressort en dégradation de 90,3 Md€ par rapport à la prévision de la loi de finances initiale pour 2020 et de 74,4 Md€ par rapport à la LFR 1.

Solde budgétaire prévu en loi de finances initiale pour 2020	-93,1
Ouverture de crédits afin de financer les mesures d'urgence	-6,3
Révision à la baisse des recettes fiscales compte tenu de l'environnement macroéconomique	-10,7
Recettes exceptionnelles constatées depuis le vote de la LFI	3,5
Dégradation du solde du compte d'affectation spéciale "Participations financières de l'Etat"	-2,0
Avance au BACEA par le biais du compte d'avances à divers services de l'Etat	-0,5
Solde budgétaire prévu en loi de finances rectificatives n°1 pour 2020	-109,0
Ouverture supplémentaire de crédits - Fonds de solidarité pour les entreprises	-5,5
Ouverture supplémentaire de crédits - Prise en charge du dispositif exceptionnel de chômage partiel	-10,5
Ouverture supplémentaire de crédits - Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	-2,5
Versement du budget général au CAS Participations financières de l'Etat	-20,0
Révision à la baisse de la charge de la dette	2,0
Révision à la hausse des prélèvements sur recettes au profit de l'Union européenne	-1,9
Révision à la baisse des recettes fiscales compte tenu de l'environnement macroéconomique	-32,0
Révision à la baisse des recettes non fiscales compte tenu de l'environnement macroéconomique	-2,2
Ouverture de crédits au titre des Prêts pour le développement économique et social	-0,9
Avance supplémentaire au BACEA par le biais du compte d'avances à divers services de l'Etat	-0,7
Baisse des recettes du BACEA	-0,2
Solde budgétaire du projet de loi de finances rectificatives n°2 pour 2020	-183,5

4. Rétrospective financière et fiscale détaillée 2017-2019 : budget principal

Données générales :

Les tableaux ci-après présentent les rétrospectives budgétaires de la commune, par section et en recettes et en dépenses, permettant d'appréhender les diverses évolutions par poste.

4.1 LES RECETTES de fonctionnement

4.1.1 *Atténuations de charges (chapitre 013)*

Article	Libellé	CA 2017	CA 2018	CA prévisionnel 2019
6419	Remboursement sur rémunérations du personnel	269 739,07	109 061,70	205 888,86
Total chapitre 013		269 739,07	109 061,70	205 888,86

Le montant des recettes réalisées en 2019 se décompose comme suit :

Remboursement assurances SOFCAP : 41 375 €

Remboursement assurances PILIOT : 53 000 €

Indemnités journalières CPAM : 10 216 €

Indemnités congés paternité CDC : 6 284 €

Aides de l'Etat (ASP) : 21 677 €

Aide de la région pour le recensement : 14 385 €

Participation CDG 34 au titre des décharges d'activité pour l'exercice du droit syndical : 58 950€

4.1.2 *Les produits des services (chapitre 70)*

Article	Libellé	CA 2017	CA 2018	CA prévisionnel 2019
70311	Concessions dans les cimetières	13 469,00	18 391,50	12 812,00
70323	Redevances d'occupation du domaine public communal	6 063,14	6 117,68	8 632,94
7062/70632	Redevances et droits des services à caractère culturel et de loisirs (médiathèque, école de musique, Luteva)	59 012,20	63 226,36	76 168,36
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel Cinéma	181 995,70	185 503,30	198 447,82
70631	Redevances des services à caractère sportif (piscine)	19 563,44	22 028,00	20 505,94
70841/70846/70876	Facturation des frais de personnel et autres frais (principalement) à la CCLL	137 249,65	142 668,89	169 680,77
70873/70878	Facturation d'autres frais à d'autres redevables	3 707,91	2 476,72	445,56
7088	Autres produits d'activités annexes (publicité cinéma)	371,36	1 764,75	625,50
Total chapitre 70		421 432,40	442 177,20	487 318,89

Les différentes augmentations des produits des services constatés en 2019 ont contribué à une hausse globale des recettes de 10,20 %.

4.1.3 Impôts et taxes (chapitre 73)

Article	Libellé	CA 2017	CA 2018	CA prévisionnel 2019
73111	Taxes foncières et d'habitation	4 087 992,00	4 122 188,00	4 168 413,00
73223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	108 086,00	109 548,00	104 134,00
7328	Autres fiscalités reversées	1 645,00	1 268,00	0,00
7336	Droits de place	48 964,55	67 654,13	72 609,72
7337	Droits de stationnement	7 211,20	6 421,00	0,00
7338	Autres taxes	0,00	0,00	6 251,00
7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	178 171,42	160 287,53	163 116,54
7381	Taxe additionnelle droits de mutation ou publicité foncière	152 506,83	213 321,48	229 531,70
Total chapitre 73		4 584 577,00	4 680 688,14	4 744 055,96

L'augmentation des produits des taxes en 2019 est due principalement :

- à la perception de rôles complémentaires (46 000€)
- à une nette augmentation du produit de la taxe additionnelle sur les droits de mutation (+ 16 000 €)

Le montant du FPIC a subi une baisse de 5 000 € de 2018 à 2019.

Evolution des 3 taxes de 2017 à 2019

TAXE D'HABITATION							
	Base d'imposition prévisionnelle	Produits attendus	Taux votés	Base d'imposition	Evolution en % des bases	Produits réalisés	Evolution en % du produit
2017	8 862 000	1 729 862	19,52 %	8 641 851	-1,63 %	1 686 890	-1,63 %
2018	8 812 000	1 720 102	19,52 %	8 745 438	1,20 %	1 707 109	1,20 %
2019	8 856 497	1 728 788	19,52 %	8 608 796	-1,56 %	1 680 437	-1,56 %

TAXE FONCIERE BATI							
	Base d'imposition prévisionnelle	Produits attendus	Taux votés	Base d'imposition	Evolution en % des bases	Produits réalisés	Evolution en % du produit
2017	6 870 000	2 326 869	33,87 %	6 904 295	2,42 %	2 338 530	2,42 %
2018	7 062 000	2 307 155	32,67 %	7 104 968	2,91 %	2 318 377	-0,86 %
2019	7 311 191	2 388 566	32,67 %	7 311 191	2,90 %	2 388 566	3,03 %

TAXE FONCIERE NON BATI							
	Base d'imposition prévisionnelle	Produits attendus	Taux votés	Base d'imposition	Evolution en % des bases	Produits réalisés	Evolution en % du produit
2017	39 100	50 439	129,00 %	39 360	3,98 %	50 774	3,98 %
2018	41 400	53 406	129,00 %	41 734	6,03 %	53 837	6,03 %
2019	41 954	54 121	129,00 %	41 954	0,53 %	54 121	0,53 %

Année	Produit attendu	Produit total des 3 taxes	Différence	Evolution du produit total en %
2017	4 107 170	4 076 194	-30 976	0,72 %
2018	4 080 664	4 079 323	-1 340	0,08 %
2019	4 171 475	4 123 124	-48 351	1,07 %

Evolution du FPIC de 2017 à 2019

	Montant F.P.I.C. Lodève
2017	108 086
2018	109 548
2019	104 134

Evolution du produit de la taxe communale sur l'électricité de 2017 à 2019

PRODUIT DE LA TAXE COMMUNALE SUR L'ELECTRICITE			
	TOTAL	Evolution en euros	Taux d'évolution
2017	178 171,42 €	6 704,26 €	3,91 %
2018	160 287,53 €	-17 883,89 €	-10,04 %
2019	163 116,54 €	2 829,01 €	1,76 %

Evolution des taxes additionnelles – droits de mutation de 2017 à 2019

	2017	2018	Variation 2018/2017	2019	Variation 2019/2018
Montant Budget	140 000	150 000	7,14 %	160 000	6,67 %
Montant réalisé	152 507	213 321	39,88 %	229 532	7,60 %

4.1.4 Dotations et participations (chapitre 74)

Article	Libellé	CA 2017	CA 2018	CA prévisionnel 2019
7411	dotation forfaitaire	1 098 909,00	1 103 145,00	1 105 688,00
74121	Dotation de solidarité rurale (DSR)	826 893,00	873 051,00	913 401,00
74123	Dotation de solidarité urbaine (DSU)	396 217,00	415 504,00	430 903,00
74127	Dotation nationale de péréquation (DNP)	314 600,00	328 060,00	334 806,00
74718	Subventions Etat (dont rythmes scolaires)	32 265,00	0,00	25 213,83
7473	Subvention département (école de musique)	12 000,00	12 000,00	12 000,00
74748	Participations autres communes (scolarité)	31 091,54	30 139,35	35 602,20
74751	Subventions école de musique (CCLL)	17 402,00	23 353,00	28 260,00
7478	Subventions autres organismes (cinéma CNC C+ Orange+ FIPHFP)	38 830,16	39 171,48	12 399,79
7478	Autres subventions (politique ville / contrat enfance jeunesse...)	15 766,19	0,00	0,00
7482/74833	Etat compensation de la CET / Perte taxe additionnelle	2 953,00	1 029,00	0,00
74834	Etat compensation - exonérations taxe foncière	22 603,00	21 376,00	0,00
74835	Etat compensation - exonérations taxe d'habitation	257 922,00	264 933,00	303 833,00
7485	Dotation Etat - Titres sécurisés	5 055,00	12 130,00	12 130,00
Total chapitre 74		3 072 506,89	3 123 891,83	3 214 236,82

Comme l'année précédente, le dispositif de péréquation est favorable à la commune en 2019 au regard des indicateurs de pauvreté qu'elle présente.

Evolution des dotations de l'Etat de 2017 à 2019

	2017	2018	2019	Evolution prévisionnelle 2018-2019 en %
Dotation Forfaitaire	1 098 909	1 103 145	1 105 688	0,2%
Dotation de Solidarité Rurale	826 893	873 051	913 401	4,6%
Dotation de Solidarité Urbaine	396 217	415 504	430 903	3,7%
Dotation Nationale de Péréquation	314 600	328 060	334 806	2,1%
FORFAITAIRE+DSU+DSR+DNP	2 636 619	2 719 760	2 784 798	2,4%

Evolutions des allocations compensatrices sur exonérations fiscales de 2017 à 2019

Année	Taxe habitation	Taxe foncière (bâti)	Taxe foncière (non bâti)	Taxe professionnelle (CFE)	Total des compensations sur exonérations	Evolution en valeur	Evolution en %
2017	257 922	17 604	4 959	2 928	283 413	36 150	14,62 %
2018	264 933	17 043	4 333	0	286 309	2 896	1,02 %
2019	282 413	17 444	4 331	0	304 188	17 879	6,24 %

4.1.5 Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Article	Libellé	CA 2017	CA 2018	CA prévisionnel 2019
752	Redevances de locations de salles municipales et divers loyers	80 272,89	79 157,51	73 599,76
752	Autres loyers (photovoltaïque)	25 832,31	25 902,54	26 069,70
7588	Autres recettes de gestion	41 572,82	1 949,01	235,71
Total chapitre 75		147 678,02	107 009,06	99 905,17

Pour rappel, un remboursement de 41 572 € a été effectué au profit de la commune en 2017 dans le cadre d'un contentieux relatif au précédent marché de photocopieurs.

Suite au terme de plusieurs conventions courant 2019, les locaux correspondants ont été réaffectés à d'autres usages ou en attente de réhabilitation pour de nouvelles occupations, ce qui explique la baisse de recettes (logement du gardien, locaux APSH).

4.1.6 Produits exceptionnels (chapitre 77)

Article	Libellé	CA 2017	CA 2018	CA prévisionnel 2019
7711	Dédits et pénalités perçues	0,00	0,00	28 800,00
775/7788	Produits de cessions d'immobilisation	6 000,00	120 000,00	26 450,00
7788	Produits exceptionnels divers (remboursement sur sinistres...)	70 241,16	8 135,06	33 905,55
7788	Mécénat (Corso, projet voile)	6 000,00	8 000,00	
Total chapitre 77		82 241,16	136 135,06	89 155,55

En 2019, les recettes exceptionnelles sont décomposées comme suit :

- Perception des pénalités appliquées sur les marchés de travaux de la médiathèque pour 28 800 €
- Cession de terrain pour 26 450 €
- Diverses indemnisations de sinistres pour 33 905 €

4.1.7 Opérations d'ordre entre sections (chapitre 042)

Article	Libellé	CA 2017	CA 2018	CA prévisionnel 2019
722	Travaux en régie valorisant le patrimoine communal (Maîtrise d'œuvre interne et travaux d'investissement réalisés par le CTM)	303 845,47	284 370,83	209 623,46
777	Etalements de subventions d'équipement transférables (subventions minibus / équipements numérisation cinéma...)	20 606,00	17 994,00	29 912,00
7761	Moins value des cessions d'immobilisations	6 867,00	0,00	0,00
Total chapitre 042		331 318,47	302 364,83	239 535,46

4.2 LES DEPENSES de fonctionnement

4.2.1 Les dépenses de charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général de la commune se déclinent comme suit :

Libellé	CA 2017	CA 2018	CA prévisionnel 2019
Dépenses afférentes à la gestion des bâtiments communaux (consommations eau, électricité, gaz, fioul, téléphonie, maintenance des équipements...)	531 925,15	530 352,22	560 654,29
Divers fournitures et services nécessaires au fonctionnement des services communaux	1 014 668,28	907 878,57	962 485,68
Taxe foncière et THLV des bâtiments communaux	14 284,00	25 030,00	27 851,00
Autres impôts (TSA Cinéma / Sacem / Redevance spéciale)	29 048,89	30 493,66	32 018,78
	1 589 926,32	1 493 754,45	1 583 009,75

Augmentation de 5.71 %, de 2018 à 2019, des dépenses de gestion des bâtiments communaux.

Augmentation de 6 %, de 2018 à 2019, des dépenses de fonctionnement des services, après une baisse importante constatée de 2017 à 2018 (-10.52%).

Taxe foncière augmentée en 2019 par la prise en compte de la maison de santé.

Le montant de la TSA du cinéma varie en même temps que les recettes d'entrées (en augmentation en 2019).

4.2.2 Les charges de personnel (chapitre 012)

Libellé	CA 2017	CA 2018	CA prévisionnel 2019
Salaires bruts chargés	4 513 162,95	4 233 187,94	4 418 931,92
Remboursement personnel mis à disposition	132 763,00	133 166,06	168 247,58
Cotisations CNFPT	40 921,92	40 723,03	36 320,33
Cotisations COS	32 636,35	31 685,28	31 046,27
Cotisations FIPHFP	0,00	0,00	0,00
Médecine du travail / expertises médicales	17 720,40	18 630,75	17 712,21
Cotisations pour assurance du personnel	94 243,15	78 903,12	65 645,19
Total chapitre 012	4 831 447,77	4 536 296,18	4 737 903,50

Détail de l'augmentation de la masse salariale brute chargée :

- Glissement Vieillesse Technicité
- Dispositif Parcours professionnels, carrières et rémunérations
- Dépenses supplémentaires liées à l'organisation du recensement
- Dépenses supplémentaires au titre des élections européennes
- Remplacements d'agents absents pour accident ou maladie
- Nouvelles mises à disposition de personnel entre la CCLL et la ville

4.2.3 Atténuations de produits (chapitre 014)

LIBELLE	CA 2017	CA 2018	CA prévisionnel 2019
Attribution de compensation à verser à la CCLL	381 425,74	585 274,54	585 274,54
Dégrèvements THLV à la charge de la commune	0,00	47 160,00	25 000,00
Total chapitre 014	381 425,74	632 434,54	610 274,54

Les attributions de compensation négatives, versées à la CCLL, sont passées de 381 426 € à 585 274 € en 2018, suite au transfert de compétences politique de la ville.

Un montant prévisionnel de 25 000 € au titre de dégrèvements de taxe d'habitation sur les locaux vacants sur l'exercice 2018, a été rattaché sur 2019, l'état correspondant des services fiscaux n'ayant toujours pas été notifié.

4.2.4 *Autres charges de gestion courante (chapitre 65)*

Libellé	CA 2017	CA 2018	CA prévisionnel 2019
Contingent SDIS	281 162,45	276 982,47	278 342,14
Subvention d'équilibre CCAS	40 000,00	40 000,00	50 300,00
Diverses subventions de fonctionnement	111 994,00	90 405,00	86 310,00
Autres participations (dont Saint Joseph) et charges diverses de gestion	69 172,71	58 398,76	46 033,22
Indemnités et frais des élus	159 525,55	151 069,00	149 555,47
Admission en non valeur sur créances irrécouvrées	-		3 329,03
Total chapitre 65	661 854,71	616 855,23	613 869,86

4.2.5 *Charges financières (chapitre 66)*

Libellé	CA 2017	CA 2018	CA prévisionnel 2019
Intérêts réglés à l'échéance	237 552,99	244 166,92	240 107,19
Intérêts courus non échus (différentiel N/N-1)	2 209,92	-808,47	7 421,38
Intérêts des comptes courants (ligne de trésorerie)	4 211,68	10 453,51	7 725,01
Total chapitre 66	243 974,59	253 811,96	255 253,58

4.2.6 *Charges exceptionnelles (chapitre 67)*

Libellé	CA 2017	CA 2018	CA prévisionnel 2019
Annulation de titres émis sur exercice antérieur	19 106,86	569,88	5 721,52
Subventions exceptionnelles aux associations	94 420,00	12 660,00	23 460,00
Autres charges exceptionnelles	188,47	325,41	62,48
Total chapitre 67	113 715,33	13 555,29	29 244,00

Annulation de mécénat pour 4000 € et trop perçu de la CAF pour 1721,52 €.

Subventions exceptionnelles à la MJC en 2019 pour l'aide aux devoirs (10 000 €).

4.2.7 *Opérations d'ordre entre sections (chapitre 042)*

LIBELLE	CA 2017	CA 2018	CA prévisionnel 2019
Dotations aux amortissements	418 998,00	436 638,00	454 297,00
Autres opérations d'ordre (liées aux cessions)	12 867,00	-	26 450,00
Total chapitre 042	431 865,00	436 638,00	480 747,00

4.3 RECAPITULATIF de la section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement	CA 2017	CA 2018	CA prévisionnel 2019
013 Atténuation de charges	269 739,07	109 061,70	205 888,86
70 Produits des services et ventes diverses	421 432,40	442 177,20	487 318,89
73 Produits des impôts et taxes	4 584 577,00	4 680 688,14	4 744 055,96
74 Dotations et subventions	3 072 506,89	3 123 891,83	3 214 236,82
75 Autres produits de gestion courante	147 678,02	107 009,06	99 905,17
76 Produits Financiers	126,92	119,59	119,59
77 Produits exceptionnels	82 241,16	136 135,06	89 155,55
Total des recettes réelles de fonctionnement	8 578 301,46	8 599 082,58	8 840 680,84
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	331 318,47	302 364,83	239 535,46
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	331 318,47	302 364,83	239 535,46
TOTAL	8 909 619,93	8 901 447,41	9 080 216,30

Dépenses de fonctionnement	CA 2017	CA 2018	CA prévisionnel 2019
011 Charges à caractère général	1 589 926,32	1 493 754,45	1 583 009,75
012 Charges de personnel, frais assimilés	4 831 447,77	4 536 296,18	4 737 903,50
014 Atténuation de recettes	381 425,74	632 434,54	610 274,54
65 Autres charges de gestion courante	661 854,71	616 855,23	613 869,86
66 Charges Financières	244 873,69	253 811,96	255 253,58
67 Charges exceptionnelles	113 715,33	13 555,29	29 244,00
68 Dotations aux provisions	60 000,00	45 000,00	45 000,00
022 Dépenses imprévues	-	-	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement	7 883 243,56	7 591 707,65	7 874 555,23
023 Virement à la section d'investissement		-	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	431 865,00	436 638,00	480 747,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	431 865,00	436 638,00	480 747,00
TOTAL	8 315 108,56	8 028 345,65	8 355 302,23

Résultats d'exercice et de clôture

Année	CA 2017	CA 2018	CA 2019 prévisionnel
Recettes totales de fonctionnement de l'exercice	8 909 619,93	8 901 447,41	9 080 216,30
Dépenses totales de fonctionnement de l'exercice	8 315 108,56	8 028 345,65	8 355 302,23
Résultat d'exercice	594 511,37	873 101,76	724 914,07
002 Résultat de fonctionnement reporté	1 536 359,47	849 998,44	1 144 923,62
Résultat de clôture	2 130 870,84	1 723 100,20	1 869 837,69

4.4 LES DEPENSES d'investissement

4.4.1 Les A.P.C.P

N° ET INTITULE DE L'AP	Total AP	CP antérieurs (réalisations au 01/01/N)	CP réalisés au titre de l'exercice N (CA)	Restes à financer sur les exercices N+1 et suivants
1/ Réalisation Centre Technique Municipal - Ancienne usine Fraisse	1 176 900,00	1 089 569,88	9 346,19	77 983,93
2/Etude programmativité hôtel de ville	47 840,00	0,00	0,00	47 840,00
4/ Bâtiments insalubres	158 000,00	156 495,83	0,00	0,00
5/ Construction d'une halle de sport pour le collège Paul DARDE	383 385,00	32 000,00	0,00	351 385,00
6/Etude et travaux de réhabilitation du site Gambetta - Réalisation d'une médiathèque Tranche Ferme	7 100 000,00	6 209 937,19	808 915,58	81 147,23
10/ La Bouquerie Réseau pluvial et voirie	1 675 000,00	1 602 713,02	0,00	72 286,98
11/ Travaux cathédrale	284 000,00	177 598,08	0,00	106 401,92
12/ Travaux de voirie suite aux intempéries	2 396 000,00	2 143 634,52	0,00	0,00
<i>Dont 12.1 Travaux voirie hors protection hôpital</i>	1 250 000,00	1 226 061,52	0,00	0,00
<i>Dont 12.2 Travaux voirie pour protection hôpital</i>	1 146 000,00	917 573,00	0,00	0,00
13/ Espace Santé	3 144 000,00	410 530,33	587 747,74	2 145 721,93
14/ Concession d'aménagement pour la revitalisation du centre bourg	3 743 644,00	0,00	0,00	3 743 644,00
15/ Programmation pluriannuelle Eclairage public (dont géoréférencement et module métier)	1 535 000,00	212 962,32	461 969,64	860 068,04
16/ Complexe André Beaumont – Projet de requalification des espaces	2 134 680,00	0,00	76 991,23	2 057 688,77
17/ Travaux cimetière (réfection voies et allées, reprises)	305 000,00	0,00	76 178,90	228 821,10
18/ Travaux groupe scolaire Prémerlet	463 800,00	183 918,56	72 435,93	207 445,51
Nouvelles AP				
19/ Projet agricole sur le site de Campeyroux	75 000,00	0,00	28 738,23	46 261,77
20/ Diagnostics amiante	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00
21/ Etude et travaux de réhabilitation du site Gambetta - Réalisation d'une école de musique	438 000,00	0,00	0,00	438 000,00
TOTAUX	25 100 249,00	12 219 359,73	2 122 323,44	10 504 696,18

4.4.2 Les restes à réaliser dépenses

Chapitre	Nature	Libellé	Montant RAR
10	10226	TAXE D'AMENAGEMENT	2 756,57
20	202	FRAIS LIES A LA REAL.DES DOCS D'URBA,NUM DU CADAST	1 120,00
20	2031	FRAIS D'ETUDES	10 689,94
20	2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	28 662,00
204	2041511	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	1 728,00
21	2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	11 278,03
21	21311	HOTEL DE VILLE	20 705,81
21	21312	BATIMENTS SCOLAIRES	484,88
21	21316	EQUIPEMENTS DU CIMETIERE	100,00
21	21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	39 692,53
21	2138	AUTRES CONSTRUCTIONS	48 957,32
21	2151	RESEAUX DE VOIRIE	142 480,41
21	2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	66 197,52
21	21534	RESEAUX D'ELECTRIFICATION	34 352,33
21	21538	AUTRES RESEAUX	1 524,00
21	2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	16 870,13
21	2182	MATERIEL DE TRANSPORT	36 490,00
21	2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	2 961,00
21	2184	MOBILIER	5 935,64
21	2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	23 408,87
45	458101	PERIL IMMINENT 2 RUE GARIBALDI	16 338,91
45	458102	PERIL IMMINENT 19 RUE DE LA REPUBLIQUE	11 654,40
Total			524 388,29

4.5 LES RECETTES d'investissement

Les opérations d'investissement lancées dans le cadre des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (présentées ci-dessus), ont pu bénéficier de nombreuses aides financières de l'ensemble des partenaires publics (Europe, région, département, Ademe, Agence de l'Eau, CNC....).

4.5.1 Subventions d'investissement ayant fait l'objet de réalisations en 2019

Article	Financiers	Libellé	Rappel montants éligibles HT	Rappel montants attribués	Réalisations antérieures à 2019	Réalisations 2019 (2)	Reste à encaisser
1311	A EAU	PPAPPH Agence de l'eau	72 375,00 €	57 900,00 €	- €	17 370,00 €	
1321	ETAT	SUBVENTION FRICHE FRAISSE 2011	314 861,00 €	91 067,00 €	61 416,39 €	11 437,20 €	18 212,80 €
1321	ETAT	Fonds de solidarité Intempéries 2015 VOIRIE	1 114 990,65 €	423 077,00 €	384 372,80 €	16 198,06 €	- €
1321	ETAT	Acquisition propriété C666 et C1890 Fonds Barnier	612 900,00 €	612 900,00 €	306 450,00 €	183 870,00 €	122 580,00 €
1322	REGION	Travaux sécurisation hôpital	790 490,00 €	158 098,00 €	55 271,06 €	71 207,34 €	- €
1322	REGION	Travaux d'isolation de l'école Maternelle Prémérlet	226 797,00 €	50 000,00 €	- €	35 000,00 €	10 000,00 €
1323	CD	Travaux de sécurisation contre les inondations - hôpital	790 490,00 €	118 574,00 €	42 096,70 €	59 560,29 €	
1323	CD	Travaux d'isolation de l'école Maternelle Prémérlet	226 797,00 €	80 000,00 €	- €	72 099,52 €	
1323	CD	Développement d'une agriculture familiale	66 690,00 €	12 000,00 €	- €	2 400,00 €	9 600,00 €
1328	HE	Travaux de l'école Maternelle Prémérlet- isolation des murs	53 161,00 €	2 000,00 €	- €	2 000,00 €	
1328	HE	Travaux de l'école Maternelle Prémérlet- menuiseries	79 109,00 €	10 000,00 €	- €	10 000,00 €	
1328	AUTRE	Participation diocèse cloches 2&4+cloche 5			- €	5 238,00 €	
1328	CEE	CEE école Prémérlet			- €	127 731,78 €	
1328	AUTRE	Subvention carré militaire			- €	4 050,00 €	
TOTAL SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT 2019			4 348 660,65 €	1 615 616,00 €	849 606,95 €	618 162,19 €	160 392,80 €

4.5.2 Les restes à réaliser recettes

Chapitre	Nature	Libellé	Montant RAR
13	1311	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	5 980,00
13	1312	REGIONS	2 128,00
13	1313	DEPARTEMENTS	25 000,00
13	1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	689 532,80
13	1322	REGIONS	357 651,54
13	1323	DEPARTEMENTS	330 846,70
13	1327	BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCTURELS	448 600,00
13	1328	AUTRES	45 000,00
16	1641	EMPRUNTS EN EUROS	750 000,00
20	2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	2 793,00
21	2135	INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST.	7 304,49
45	458201	PERIL IMMINENT IMMEUBLE 2 RUE GARIBALDI	16 338,91
45	458202	PERIL IMMINENT 19 RUE DE LA REPUBLIQUE	18 440,40
Total			2 699 615,84

4.6 RECAPITULATIF de la section d'investissement

Dépenses d'investissement	CA 2017	CA 2018	CA prévisionnel 2019
10 Dotations et fonds propres (sauf 1068)			-
16 Emprunts et dettes assimilées	729 718,44	693 960,37	2 117 833,58
20 Immobilisations incorporelles	56 681,94	38 197,00	54 213,58
204 Subventions d'équipement versées	2 880,00	-	4 088,66
21 Immobilisations corporelles	3 776 277,42	5 265 775,67	2 461 770,80
23 Immobilisations en cours	179 783,50	276 005,76	631 459,74
26			
27 Autres immobilisations financières	45 391,57	44 363,35	43 719,78
45 Opérations pour compte de tiers (45811)			6 786,00
<i>RAR dépenses</i>			
Total des dépenses réelles d'investissement	4 790 732,87	6 318 302,15	5 319 872,14
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	331 318,47	302 364,83	239 535,46
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections			
041 Opérations patrimoniales	1 419 840,86	57 734,32	-
Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 751 159,33	360 099,15	239 535,46
<i>001 resultat n-1</i>			
TOTAL	6 541 892,20	6 678 401,30	5 559 407,60

Recettes d'investissement	CA 2017	CA 2018	CA prévisionnel 2019
10 Dotations et fonds propres (sauf 1068)	301 210,70	773 115,35	891 320,03
1068 excédent de fonctionnement capitalisé		1 280 872,40	578 176,58
13 Subventions (sauf 138)	1 168 229,87	2 430 198,80	612 924,19
16 Emprunts et dettes	1 600 000,00	1 800 000,00	1 533 000,00
21 Immobilisations corporelles			9 235,06
23 Immobilisations corporelles	25 867,71	11 308,24	
27 Autres immobilisations	45 391,57	44 363,35	43 719,78
45 Opérations pour compte de tiers			
024 Produits de cessions d'immobilisation	-		
<i>RAR recettes</i>			
Recettes réelles d'investissement	3 176 061,21	6 339 858,14	3 668 375,64
021 Virement de la section de fonctionnement	-		
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	431 865,00	436 638,00	480 747,00
041 Opérations patrimoniales	1 419 840,86	57 734,32	-
Total des recettes d'ordre d'investissement	1 851 705,86	494 372,32	480 747,00
TOTAL	5 027 767,07	6 834 230,46	4 149 122,64

Résultat d'investissement de l'exercice	CA 2017	CA prévisionnel 2018	CA prévisionnel 2019
Dépenses totales d'investissement	6 541 892,20	6 678 401,30	5 559 407,60
Recettes totales d'investissement	5 027 767,07	6 834 230,46	4 149 122,64
Résultat d'investissement de l'exercice	-1 514 125,13	155 829,16	-1 410 284,96
001 Résultat d'investissement reporté pour résultat CA	-518 363,60	-2 032 488,73	-1 876 659,57
001 Résultat d'investissement reporté pour résultat CA			
Résultat de clôture	-2 032 488,73	-1 876 659,57	-3 286 944,53

Résultat de clôture	-3 286 944,53
RAR dépenses	524 388,29
RAR recettes	2 699 615,84
Solde RAR	2 175 227,55
Besoin de financement 1068	1 111 716,98
Résultat d'exercice cumulé de fonctionnement	1 869 837,69
Solde 002	758 120,71

4.7 LA DETTE

Les tableaux présentés ci-dessous intègrent les emprunts mobilisés au cours de l'exercice 2019.

4.7.1 Synthèse de la dette au 31/12/2019

Elements de synthèse	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018	Variation
Dettes globales	9 669 119.27 €	10 398 952.85 €	↓
Taux moyen	2.47 %	2.38 %	→
Durée résiduelle moyenne	13.89 ans	12.86 ans	↗
Durée de vie moyenne	7.58 ans	6.97 ans	↗

L'encours de dette au 1/1/2019 comprenait 2 prêts relais pour un montant cumulé mobilisé de 1 400 000 € :

- 600 000 € du crédit agricole débloqués pour préfinancer l'opération médiathèque dans l'attente des versements des subventions
- 800 000 € de la caisse d'épargne débloqués pour préfinancer le FCTVA relatifs aux dépenses d'investissement 2018

Suite aux encaissements du FCTVA et de subventions en 2018 et 2019, les 1,4 millions de ces prêts relais ont été remboursés par anticipation fin 2019.

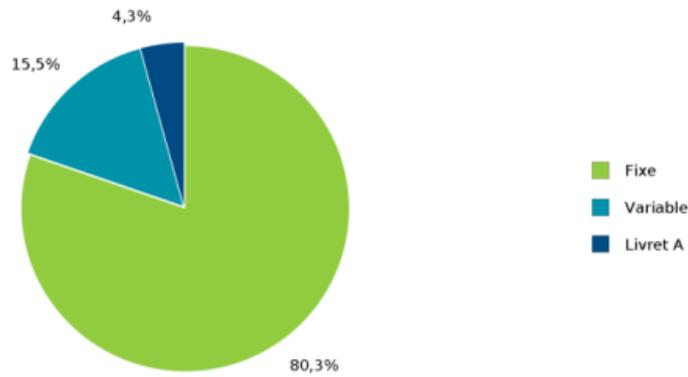
Au 31/12/2019, il reste encore en encours de prêt relai :

- 165 000 euros au titre du solde du prêt relai de la Caisse d'Epargne 2018
- 500 000 € au titre du prêt relai souscrit en 2019 auprès de la Caisse d'Epargne pour le pré-financement du FCTVA des investissements 2019

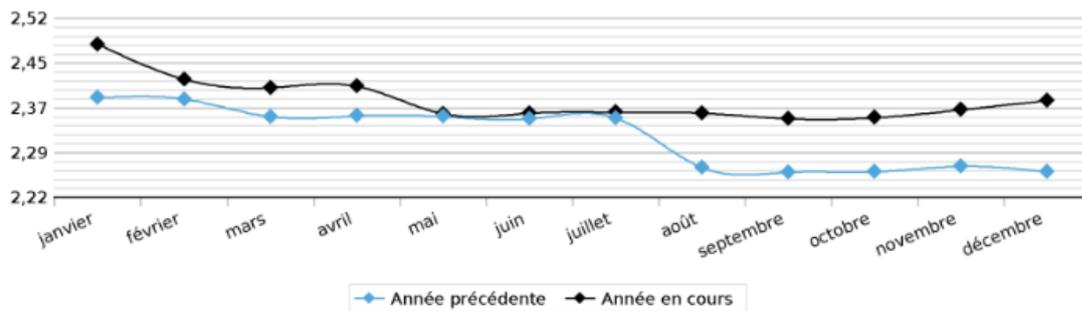
L'encours de dette long terme au 31/12/2019 (déduction faite des prêts relais à hauteur de 665 000 s'élève à 9 004 119 € (soit 1163 € / habitant).

4.7.2 Dette par risque

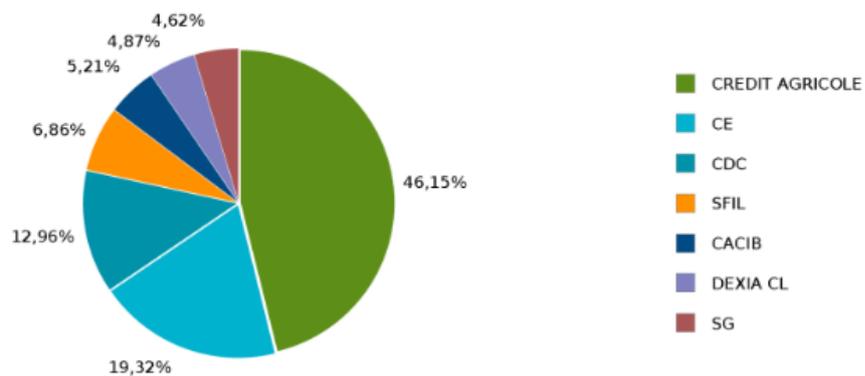
Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	7 763 369.01 €	80,29 %	2,9
Variable	1 494 500.26 €	15,46 %	0,0
Livret A	411 250.00 €	4,25 %	1,7
Ensemble des risques	9 669 119.27 €	100,00 %	2,4



Évolution annuelle du taux moyen (%)



4.7.3 Dette par prêteur



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

4.7.4 Dette par année

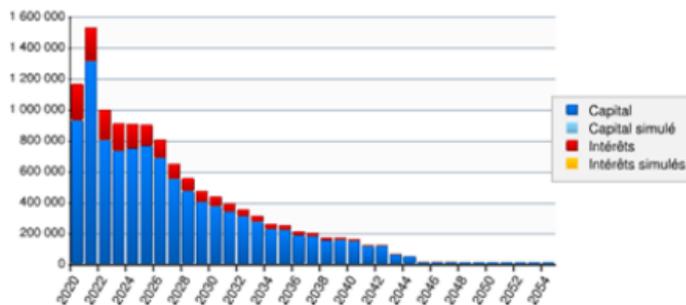
Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2020	9 669 119,27 €	928 518,86 €	236 508,37 €	1 165 027,23 €	9 490 600,41 €
2021	9 490 600,41 €	1 311 945,20 €	218 351,71 €	1 530 296,91 €	8 178 655,21 €
2022	8 178 655,21 €	801 420,44 €	196 509,97 €	997 930,41 €	7 377 234,77 €
2023	7 377 234,77 €	732 683,21 €	177 624,23 €	910 307,44 €	6 644 551,56 €
2024	6 644 551,56 €	747 581,39 €	158 412,38 €	905 993,77 €	5 896 970,17 €
2025	5 896 970,17 €	763 103,59 €	138 704,62 €	901 808,21 €	5 133 866,58 €

Le remboursement prévu du prêt relais en 2021 (pour un montant global de 500 000 €) fait baisser fortement l'encours de la dette entre 2020 et 2022.

La dette passe de 9 669 119 € fin 2019 à 7 377 234 € en 2022.

4.7.5 Flux de remboursement

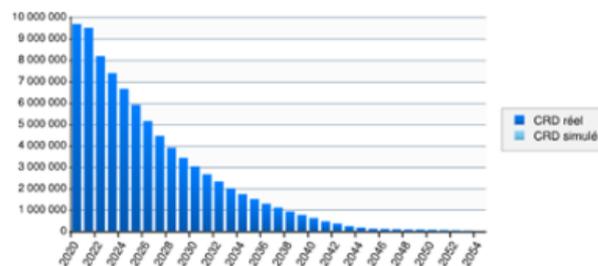
Flux de remboursement



Les remboursements des 2 prêts relais en cours sont présentés sur 2020 (date buttoir) pour 165 000€ et 2021 pour 500 000 €. En 2021, la commune percevra l'ensemble du FCTVA relatif aux dépenses de l'espace santé.

4.7.6 Evolution du capital restant dû

Evolution du CRD



APCP – Budget 2020- Budget principal -Annexe à la délibération du conseil municipal du 10 juin 2020

OK OK

N° ET INTITULE DE L'AP	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé y compris N	CP antérieurs (réalisations au 01/01/N)	CP ouverts au titre de l'exercice N (BP)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices>N+1)
1/ Réalisation Centre Technique Municipal - Ancienne usine Fraisse	1 176 900,00	0,00	1 176 900,00	1 098 916,07	0,00	77 983,93	0,00
2/Etude programmativ hôtel de ville	47 840,00	0,00	47 840,00	0,00	0,00	47 840,00	0,00
5/ Construction d'une halle de sport pour le collège Paul DARDE	383 385,00		383 385,00	32 000,00	143 000,00	208 385,00	0,00
6/Etude et travaux de réhabilitation du site Gambetta - Réalisation d'une médiathèque Tranche Ferme	7 100 000,00		7 155 000,00	7 018 852,77	134 116,00	2 031,23	0,00
10/ La Bouquerie Réseau pluvial et voirie	1 675 000,00	55 000,00	1 675 000,00	1 602 713,02	48 505,60	23 781,38	0,00
11/ Travaux cathédrale	284 000,00	0,00	284 000,00	177 598,08	63 000,00	43 401,92	0,00
13/ Espace Santé	3 144 000,00	0,00	3 144 000,00	998 278,07	2 145 721,00	0,93	0,00
14/ Concession d'aménagement pour la revitalisation du centre bourg	3 743 644,00	0,00	3 743 644,00	0,00	136 960,00	415 960,00	3 190 724,00
15/ Programmation pluriannuelle Eclairage public (dont géoréférencement et module métier)	1 535 000,00	0,00	1 535 000,00	674 931,96	528 000,00	332 068,04	0,00
16/ Complexe André Beaumont – Projet de requalification des espaces	2 134 680,00	0,00	2 134 680,00	76 991,23	0,00	210 000,00	1 847 688,77
17/ Travaux cimetière (réfection voies et allées, reprises)	305 000,00	0,00	305 000,00	76 178,90	0,00	129 000,00	99 821,10
18/ Travaux groupe scolaire Prémerlet	463 800,00	0,00	463 800,00	256 354,49	145 000,00	62 445,51	0,00
19/ Projet agricole sur le site de Campeyroux	75 000,00	0,00	75 000,00	28 738,23	36 260,00	10 001,77	0,00
20/ Diagnostics amiante	40 000,00	0,00	40 000,00	0,00	8 000,00	12 000,00	20 000,00
21/ Etude et travaux de réhabilitation du site Gambetta - Réalisation d'une école de musique	438 000,00	0,00	438 000,00	0,00	66 000,00	372 000,00	0,00
TOTAUX	22 546 249,00	55 000,00	22 601 249,00	12 041 552,82	3 454 562,60	1 946 899,71	5 158 233,87

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

5. Niveaux d'épargne du budget principal

EPARGNE BRUTE : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement, et notamment au remboursement de la dette.

EPARGNE NETTE : Épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette hors gestion active de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette

L'épargne nette présente la marge d'autofinancement disponible suite au remboursement des emprunts. Pour les analystes du secteur bancaire, il ne s'agit pas de porter un jugement sur la qualité de la situation financière de la collectivité, mais d'identifier une capacité d'endettement supplémentaire.

Libellé	CA 2017	CA 2018	CA prévisionnel 2019
70 Produits des services et ventes diverses	421 432,40	442 177,20	487 317,89
73 Produits des impôts et taxes	4 584 577,00	4 680 688,14	4 744 055,96
74 Dotations et subventions	3 072 506,89	3 123 891,83	3 214 236,82
75 Autres produits de gestion courante	147 678,02	107 009,06	99 905,17
013 Atténuation de charges	269 739,07	109 061,70	205 888,86
Recettes courantes de fonctionnement (1)	8 495 933,38	8 462 827,93	8 751 404,70
011 Charges à caractère général	1 589 926,32	1 493 754,45	1 583 009,75
012 Charges de personnel	4 831 447,77	4 536 296,18	4 737 903,50
65 Autres charges de gestion courante	661 854,71	616 855,23	613 869,86
014 Atténuation de produits	381 425,74	632 434,54	610 274,54
Dépenses courantes de fonctionnement hors intérêts et hors charges exceptionnelles(2)	7 464 654,54	7 279 340,40	7 546 057,65
Epargne de gestion (3) = (1) - (2)	1 031 278,84	1 183 487,53	1 206 347,05
Charges financières (66)	244 873,69	253 811,96	255 253,58
Produits financiers (76)	126,92	119,59	119,59
Résultat financier (4)	-244 746,77	-253 692,37	-255 133,99
Charges exceptionnelles (67)	113 715,33	13 555,29	29 244,00
Produits exceptionnels hors cessions, et transferts de charges (77 et 79)	76 241,16	16 135,06	62 705,55
Résultat exceptionnel (5)	-37 474,17	2 579,77	33 461,55
Epargne Brute (6) = (3)+(4)+(5)	749 057,90	932 374,93	984 674,61
Remboursement du capital de la dette hors renégociation de la dette (7) hors prêts court terme	729 718,44	693 960,37	717 833,58
Epargne Nette ou autofinancement courant (8) = (6) -(7)	19 339,46	238 414,56	266 841,03

Hormis les recettes de loyer, tous les postes de recettes courantes ont connu une augmentation de 2018 à 2019.

Augmentation des dépenses courantes, notamment pour les charges à caractère général et les charges de personnel. Les nouveaux équipements tels que la médiathèque et la halle de sport ont entraîné des charges induites supplémentaires.

Au regard du niveau des recettes et dépenses 2019, il peut être constaté une légère amélioration de l'épargne de gestion de 2018 à 2019.

6. Contexte de la préparation budgétaire 2020 de la commune de Lodève

6.1 Situation financière fragile

Depuis plusieurs années, la commune a mis en place des procédures de gestion rigoureuse pour améliorer son épargne (différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement). Pour rappel l'épargne nette négative à - 1.2 millions en 2008, a pu être remontée par des mesures fortes dès 2010 à - 372 761 euros puis améliorée très progressivement par un travail de fond, permettant de redevenir positive en 2015

(+90 055€) puis atteindre 266 000€ en 2019. Cela a permis de dégager des excédents de fonctionnement conséquents depuis déjà plusieurs années. Ces excédents ont contribué significativement au financement d'une politique forte d'investissements qui visait un rattrapage des retards d'équipements accumulés antérieurement (bâtiments, voiries, réseaux et équipements publics...) en évitant de dégrader le niveau de dette à long terme de la commune qui se maintient constant (les variations de dette d'une année sur l'autre sont principalement liées au recours aux prêts court terme nécessaires pour avancer les montants de subventions et de FCTVA recouverts 1 à 2 ans après réalisation des dépenses).

2020 doit marquer l'achèvement de plusieurs de ces programmes d'investissements.

Cependant, la situation financière de la commune a été impactée depuis 2017, par l'arrêt brutal du dispositif des contrats aidés qui a réduit les recettes, masquant pour partie le fruit des efforts réalisés et sera impactée en 2020 par d'autres pertes de recettes conséquentes et quelques dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire en cours.

Consciente du contexte national contraint, la commune reste vigilante, privilégiant une approche budgétaire prudente intégrant par anticipation tous les risques déjà identifiés et met tout en œuvre pour garder des finances stables.

6.2 Éléments d'évolution de la fiscalité et de la DGF

6.2.1 Revalorisation des bases fiscales

Pour rappel, l'article 17 dernier alinéa de la Loi de Finances Rectificative pour 2017, stipule qu'à partir de 2018, les valeurs locatives seront majorées par application d'un coefficient égal à 1 majoré du quotient, lorsque celui-ci est positif, entre d'une part, la différence de la valeur de l'indice des prix à la consommation harmonisé du mois de novembre de l'année précédente et la valeur du même indice au titre du mois de novembre de l'antépénultième année,

En 2020, il sera appliqué deux coefficients de revalorisation des bases fiscales soit :

- Taxe d'habitation sur les résidences principales : 1,009
- Taxes foncières bâties et non bâties et taxe d'habitation résidences secondaires : 1,012

Considérant également la réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les taux communaux de la taxe d'habitation sont gelés en 2020 à hauteur des taux 2019, ce qui conduit les communes à ne pas voter de taux de taxe d'habitation en 2020.

6.2.2 *Dotations globale de fonctionnement*

Evolution des dotations de l'Etat versées à la commune de 2017 à 2020

	2017	2018	2019	2020	Evolution prévisionnelle 2019-2020 en %
Dotation Forfaitaire	1 098 909	1 103 145	1 105 688	1 104 087	-0,14 %
Dotation de Solidarité Rurale	826 893	873 051	913 401	968 013	5,98 %
Dotation de Solidarité Urbaine	396 217	415 504	430 903	447 833	3,93 %
Dotation Nationale de Péréquation	314 600	328 060	334 806	331 288	-1,05 %
FORFAITAIRE+DSU+DSR+DNP	2 636 619	2 719 760	2 784 798	2 851 221	2,39 %

Les dotations 2020 ont été notifiées à la commune comme précisées ci-dessus.

Le dispositif de péréquation voté par l'Etat, continue à être favorable pour la commune en 2020, au regard de ses indicateurs de pauvreté.

7. Présentation des orientations du budget primitif 2020 – Budget principal

7.1 Les recettes de fonctionnement

7.1.1 *Atténuation de charges (chapitre 013)*

Article	Libellé	CA 2017	CA 2018	CA prévisionnel 2019	Propositions 2020
6419	Remboursement sur rémunérations du personnel	269 739,07	109 061,70	205 888,86	58 500,00
Total chapitre 013		269 739,07	109 061,70	205 888,86	58 500,00

Les atténuations de charges sont principalement composées en 2020, du remboursement du centre de gestion des salaires des agents au titre de l'exercice du droit syndical et du solde des derniers contrats aidés.

7.1.2 *Produit des services (chapitre 70)*

Article	Libellé	CA 2017	CA 2018	CA prévisionnel 2019	Propositions BP 2020
70311	Concessions dans les cimetières	13 469,00	18 391,50	12 812,00	13 000,00
70323	Redevances d'occupation du domaine public communal	6 063,14	6 117,68	8 632,94	10 263,00
7062/70632	Redevances et droits des services à caractère culturel et de loisirs (médiathèque, école de musique, Luteva)	59 012,20	63 226,36	76 168,36	69 000,00
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel Cinéma	181 995,70	185 503,30	198 447,82	120 000,00
70631	Redevances des services à caractère sportif (piscine)	19 563,44	22 028,00	20 505,94	20 000,00
70841/70846/70876	Facturation des frais de personnel et autres frais (principalement) à la CCLL	137 249,65	142 668,89	169 680,77	149 800,00
70878	Facturation d'autres frais à d'autres redevables	3 707,91	2 476,72	445,56	400,00
7088	Autres produits d'activités annexes (publicité cinéma)	371,36	1 764,75	625,50	1 000,00
Total chapitre 70		421 432,40	442 177,20	487 318,89	383 463,00

Dans ce contexte de crise sanitaire, de nombreux services publics sont impactés.

La fermeture de nombreux établissements sportifs et culturels sur plusieurs mois va forcément impacter le niveau des recettes attendues d'ici la fin de l'année. Une estimation des pertes de recettes est intégré aux prévisions budgétaires.

7.1.3 *Impôts et taxes (chapitre 73)*

Article	Libellé	CA 2017	CA 2018	CA prévisionnel 2019	Propositions BP 2020
73111	Taxes foncières et d'habitation	4 087 992,00	4 122 188,00	4 168 413,00	4 259 858,00
73223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	108 086,00	109 548,00	104 134,00	104 000,00
7328	Autres fiscalités reversées	1 645,00	1 268,00	0,00	1 268,00
7336	Droits de place	48 964,55	67 654,13	72 609,72	64 000,00
7337	Droits de stationnement	7 211,20	6 421,00	0,00	0,00
7338	Autres taxes	0,00	0,00	6 251,00	6 200,00
7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	178 171,42	160 287,53	163 116,54	165 000,00
7381	Taxe additionnelle droits de mutation ou publicité foncière	152 506,83	213 321,48	229 531,70	100 000,00
Total chapitre 73		4 584 577,00	4 680 688,14	4 744 055,96	4 700 326,00

Les bases 2020 ayant été notifiées par les services fiscaux, le produit attendu à taux constant s'élève à 4 259 858 €.

Par prudence, suite à la crise sanitaire et au gel des opérations immobilières pendant plusieurs mois, les recettes de taxe additionnelle sur les droits de mutation ont été estimées à 100 000 €.

7.1.4 Dotations et participations (chapitre 74)

Article	Libellé	CA 2017	CA 2018	CA prévisionnel 2019	Propositions BP 2020
7411	dotations forfaitaire	1 098 909,00	1 103 145,00	1 105 688,00	1 104 087,00
74121	Dotations de solidarité rurale (DSR)	826 893,00	873 051,00	913 401,00	968 013,00
74123	Dotations de solidarité urbaine (DSU)	396 217,00	415 504,00	430 903,00	447 833,00
74127	Dotations nationales de péréquation (DNP)	314 600,00	328 060,00	334 806,00	331 288,00
74718	Subventions Etat	32 265,00	0,00	25 213,83	65 000,00
7473	Subvention département (école de musique)	12 000,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
74748	Participations autres communes (scolarité)	31 091,54	30 139,35	35 602,20	33 000,00
74751	Subventions école de musique (CCLL)	17 402,00	23 353,00	28 260,00	28 260,00
7478	Subventions autres organismes (cinéma CNC C+ Orange+ FIPHP + CAF centre social)	38 830,16	39 171,48	12 399,79	72 433,00
7478	Autres subventions (politique ville / contrat enfance jeunesse...)	15 766,19	0,00	0,00	0,00
7482/74833	Etat compensation de la CET / Perte taxe additionnelle	2 953,00	1 029,00	0,00	1 029,00
74834	Etat compensation - exonérations taxe foncière	22 603,00	21 376,00	0,00	12 678,00
74835	Etat compensation - exonérations taxe d'habitation	257 922,00	264 933,00	303 833,00	301 170,00
7485	Dotations Etat - Titres sécurisés	5 055,00	12 130,00	12 130,00	12 130,00
Total chapitre 74		3 072 506,89	3 123 891,83	3 214 236,82	3 388 921,00

Le dispositif de péréquation des dotations de l'Etat est toujours favorable en 2020 et permet à la commune de bénéficier de 66 423 € de dotations supplémentaires par rapport à 2019.

7.1.5 Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Article	Libellé	CA 2017	CA 2018	CA prévisionnel 2019	Propositions BP 2020
752	Redevances de locations de salles municipales et divers loyers	80 272,89	79 157,51	73 599,76	114 763,00
752	Autres loyers (photovoltaïque)	25 832,31	25 902,54	26 069,70	26 250,00
7588	Autres recettes de gestion	41 572,82	1 949,01	235,71	0,00
Total chapitre 75		147 678,02	107 009,06	99 905,17	141 013,00

La commune encaissera en 2020 les premiers loyers de l'Espace Santé, d'où l'augmentation des recettes du chapitre 75 en 2020.

7.1.6 Produits exceptionnels (chapitre 77)

Article	Libellé	CA 2017	CA 2018	CA prévisionnel 2019	Propositions 2020
7711	Dépenses et pénalités perçues	0,00	0,00	28 800,00	0,00
775/7788	Produits de cessions d'immobilisation	6 000,00	120 000,00	26 450,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers (remboursement sur sinistres...)	70 241,16	8 135,06	33 905,55	2 030,00
7788	Mécénat (Corso, projet voile)	6 000,00	8 000,00	0,00	0,00
Total chapitre 77		82 241,16	136 135,06	89 155,55	2 030,00

Seules les recettes d'indemnisation de sinistres déjà constatées sont inscrites en 2020.

L'annulation de manifestations tel que le Corso entraîne également l'annulation des mécénats correspondant

7.1.7 Opérations d'ordre entre sections recettes (chapitre 042)

Article	Libellé	CA 2017	CA 2018	CA prévisionnel 2019	Propositions 2020
722	Travaux en régie valorisant le patrimoine communal (Maîtrise d'œuvre interne et travaux d'investissement réalisés par le CTM)	303 845,47	284 370,83	209 623,46	200 000,00
777	Etalements de subventions d'équipement transférables (subventions minibus / équipements numérisation cinéma...)	20 606,00	17 994,00	29 912,00	32 361,00
7761	Moins value des cessions d'immobilisations	6 867,00	0,00	0,00	
Total chapitre 042		331 318,47	302 364,83	239 535,46	232 361,00

7.2 Les dépenses de fonctionnement

7.2.1 Atténuations de produits (chapitre 014)

LIBELLE	CA 2017	CA 2018	CA prévisionnel 2019	Propositions 2020
Attribution de compensation à verser à la CCLL	381 425,74	585 274,54	585 274,54	585 275,00
Dégrèvements THLV à la charge de la commune	0,00	47 160,00	25 000,00	40 000,00
Total chapitre 014	381 425,74	632 434,54	610 274,54	625 275,00

La commune a estimé un montant de dégrèvement sur la THLV sur la base des montants connus sur 2016 et 2017, car les années suivantes n'ont toujours pas été refacturées par les services fiscaux. Cependant, en conséquence de la mise en œuvre du programme d'amélioration de l'habitat, certains dégrèvements peuvent disparaître au profit de nouvelles recettes de taxe d'habitation (nouveaux logements réhabilités et occupés).

7.2.2 Charges à caractère général (chapitre 011)

Libellé	CA 2017	CA 2018	CA prévisionnel 2019	Propositions 2020
Dépenses afférentes à la gestion des bâtiments communaux (consommations eau, électricité, gaz, fioul, téléphonie, maintenance des équipements...)	531 925,15	530 352,22	560 654,29	622 052,00
Divers fournitures et services nécessaires au fonctionnement des services communaux	1 014 668,28	907 878,57	962 485,68	1 081 134,00
Taxe foncière et THLV des bâtiments communaux	14 284,00	25 030,00	27 851,00	26 800,00
Autres impôts (TSA Cinéma / Sacem / Redevance spéciale)	29 048,89	30 493,66	32 018,78	17 226,00
	1 589 926,32	1 493 754,45	1 583 009,75	1 747 212,00

Augmentation des énergies et fluides :

- Du aux nouvelles augmentations tarifaires 2020
- au regard des nouveaux bâtiments en gestion communale (halle des sports et nouvelle médiathèque) sur une année pleine, tout en tenant compte de l'impact de la crise sanitaire

Augmentation des dépenses d'entretien et produits sanitaires liée au COVID.

7.2.3 Charges de personnel (chapitre 012)

Libellé	CA 2017	CA 2018	CA prévisionnel 2019	Propositions 2020
Salaires bruts chargés	4 513 162,95	4 233 187,94	4 418 931,92	4 382 750,00
Remboursement personnel mis à disposition	132 763,00	133 166,06	168 247,58	223 200,00
Cotisations CNFPT	40 921,92	40 723,03	36 320,33	41 000,00
Cotisations COS	32 636,35	31 685,28	31 046,27	32 000,00
Cotisations FIPHFP	0,00	0,00	0,00	0,00
Médecine du travail / expertises médicales	17 720,40	18 630,75	17 712,21	35 000,00
Cotisations pour assurance du personnel	94 243,15	78 903,12	65 645,19	68 100,00
Total chapitre 012	4 831 447,77	4 536 296,18	4 737 903,50	4 782 050,00

Des réorganisations opportunistes des services optimisées notamment par le développement de la mutualisation avec la communauté de communes permettent une stabilisation globale de la masse salariale malgré les facteurs d'augmentation 2020 suivants :

Glissement Vieillesse Technicité

Dépenses supplémentaires au titre des élections municipales

Dispositif du P.P.C.R. (*Parcours professionnels, carrières et rémunérations*)

Mise en place du RIFSEEP en 2020

Nouvelles mises à disposition de personnel entre la CCLL et la ville

7.2.4 Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Libellé	CA 2017	CA 2018	CA prévisionnel 2019	Propositions BP 2020
Contingent SDIS	281 162,45	276 982,47	278 342,14	276 700,00
Subvention d'équilibre CCAS	40 000,00	40 000,00	50 300,00	50 000,00
Diverses subventions de fonctionnement	111 994,00	90 405,00	86 310,00	90 000,00
Autres participations (dont Saint Joseph) et charges diverses de gestion	69 172,71	58 398,76	46 033,22	120 100,00
Indemnités et frais des élus	159 525,55	151 069,00	149 555,47	173 500,00
Admission en non valeur sur créances irrécouvrées	-	-	3 329,03	40 000,00
Total chapitre 65	661 854,71	616 855,23	613 869,86	750 300,00

Augmentation de la participation financière de la commune aux dépenses de scolarité de l'école privée Saint Joseph au titre des maternelles (+ 65 000 €) et prévisions d'une enveloppe pour les admissions en non-valeur qui seraient accordées aux commerçants ou d'autres redevables (activités luteva...) dans le cadre de la crise sanitaire.

7.2.5 Charges financières (chapitre 66)

Libellé	CA 2017	CA 2018	CA prévisionnel 2019	Propositions BP 2020
Intérêts réglés à l'échéance	237 552,99	244 166,92	240 107,19	245 855,98
Intérêts courus non échus (différentiel N/N-1)	2 209,92	-808,47	7 421,38	-6 255,98
Intérêts des comptes courants (ligne de trésorerie)	4 211,68	10 453,51	7 725,01	20 000,00
Total chapitre 66	243 974,59	253 811,96	255 253,58	259 600,00

Prévision d'une période de mobilisation de la ligne de trésorerie plus longue, du fait du volume des investissements conséquents prévus en 2020.

7.2.6 Charges exceptionnelles (chapitre 67)

Libellé	CA 2017	CA 2018	CA prévisionnel 2019	Propositions BP 2020
Annulation de titres émis sur exercice antérieur	19 106,86	569,88	5 721,52	3 100,00
Subventions exceptionnelles aux associations	94 420,00	12 660,00	23 460,00	27 000,00
Autres charges exceptionnelles	188,47	325,41	62,48	3 350,00
Total chapitre 67	113 715,33	13 555,29	29 244,00	33 450,00

Prévision d'une enveloppe plus conséquente en 2020 pour les attributions de subventions exceptionnelles aux associations en difficulté.

7.2.7 Opérations d'ordre entre sections (chapitre 042)

LIBELLE	CA 2017	CA 2018	CA prévisionnel 2019	Propositions 2020
Dotations aux amortissements	418 998,00	436 638,00	454 297,00	503 930,00
Autres opérations d'ordre (liées aux cessions)	12 867,00	-	26 450,00	-
Total chapitre 042	431 865,00	436 638,00	480 747,00	503 930,00

7.3 Synthèse des propositions 2020 de la section de fonctionnement et équilibre

Recettes de fonctionnement	BP 2019	Propositions BP 2020
013 Atténuation de charges	56 000,00	58 500,00
70 Produits des services et ventes diverses	440 043,00	383 463,00
73 Produits des impôts et taxes	4 691 134,00	4 700 326,00
74 Dotations et subventions	3 180 498,00	3 388 921,00
75 Autres produits de gestion courante	409 813,00	141 013,00
76 Produits Financiers		-
77 Produits exceptionnels	27 600,00	2 030,00
78 Reprise sur provision (semi-budgétaires)		240 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement	8 805 088,00	8 914 253,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	330 000,00	232 361,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	330 000,00	232 361,00
TOTAL	9 135 088,00	9 146 614,00
002 Résultat de fonctionnement	1 144 923,62	758 120,71
TOTAL DES RECETTES CUMULEES	10 280 011,62	9 904 734,71

Dépenses de fonctionnement	BP 2019	Propositions BP 2020
011 Charges à caractère général	1 612 900,00	1 747 212,00
012 Charges de personnel, frais assimilés	4 761 000,00	4 782 050,00
014 Atténuation de recettes	610 275,00	625 275,00
65 Autres charges de gestion courante	627 850,00	750 300,00
66 Charges Financières	278 697,30	259 600,00
67 Charges exceptionnelles	17 950,00	33 450,00
68 Dotations aux provisions	45 000,00	-
022 Dépenses imprévues	50 000,00	50 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	8 003 672,30	8 247 887,00
023 Virement à la section d'investissement	1 821 339,32	1 152 917,71
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	455 000,00	503 930,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	2 276 339,32	1 656 847,71
TOTAL	10 280 011,62	9 904 734,71

7.4 Prévisions d'investissement

Le projet de budget 2020 intégrera principalement en investissement les opérations déjà validées dans le cadre des autorisations de programme.

7.4.1 *Les opérations en AP/CP*

Poursuite ou solde des opérations dans le cadre des Autorisations de Programme en cours, comme présenté précédemment.

Construction d'une halle de sport pour le collège Paul DARDE
Etude et travaux de réhabilitation du site Gambetta - Réalisation d'une médiathèque Tranche Ferme
La Bouquerie Réseau pluvial et voirie
Travaux cathédrale
Espace Santé
Concession d'aménagement pour la revitalisation du centre bourg
Programmation pluriannuelle Eclairage public
Travaux groupe scolaire Prémerlet
Projet agricole sur le site de Campeyrux
Etudes et travaux de réhabilitation du site Gambetta – Réalisation d'une école de musique

7.4.2 *Les subventions d'investissement*

Le montant des subventions déjà attribuées à inscrire au budget 2020 au regard des dépenses d'équipement prévues s'élève à 2 042 080 €, détaillé comme suit :

- Etat : 678 900 €
- Région : 64 360 €
- Département : 673 870 €
- Europe (ATI) : 544 000 €
- CCLL : 28 950 €
- Autres organismes (Ademe, Hérault Energie...) : 52 000 €

7.4.3 La dette prévisionnelle

Au regard du programme prévisionnel d'investissement 2020, la commune envisage d'inscrire en dette prévisionnelle 1 288 003 € décomposé comme suit :

- 475 337 € dans le cadre de la souscription d'un prêt relai pour préfinancer le montant du FCTVA qui devrait être encaissé en 2021 en fonction des dépenses prévisionnelles 2020
- 172 666 € au titre des nouvelles recettes de subventions attendues au cours du 1^{er} semestre 2019 (dossiers en cours et en attente d'attributions)

Ce montant d'inscription de dette n'aura pas lieu d'être contractualisé. Cette recette sera compensée par décision modificative dès lors que les confirmations attendues seront obtenues.

- 640 000 € au titre du montant d'emprunt d'équilibre, à recalibrer en fin d'année en fonction de l'avancement des investissements. Montant d'emprunt maximum qui permet à la collectivité de maintenir son endettement.

7.5 Les niveaux d'épargne du BP 2020

Libellé	CA 2017	CA 2018	CA prévisionnel 2019	Propositions 2020
70 Produits des services et ventes diverses	421 432,40	442 177,20	487 317,89	383 463,00
73 Produits des impôts et taxes	4 584 577,00	4 680 688,14	4 744 055,96	4 700 326,00
74 Dotations et subventions	3 072 506,89	3 123 891,83	3 214 236,82	3 388 921,00
75 Autres produits de gestion courante	147 678,02	107 009,06	99 905,17	141 013,00
013 Atténuation de charges	269 739,07	109 061,70	205 888,86	58 500,00
Recettes courantes de fonctionnement (1)	8 495 933,38	8 462 827,93	8 751 404,70	8 672 223,00
011 Charges à caractère général	1 589 926,32	1 493 754,45	1 583 009,75	1 747 212,00
012 Charges de personnel	4 831 447,77	4 536 296,18	4 737 903,50	4 782 050,00
65 Autres charges de gestion courante	661 854,71	616 855,23	613 869,86	750 300,00
014 Atténuation de produits	381 425,74	632 434,54	610 274,54	625 275,00
Dépenses courantes de fonctionnement hors intérêts et hors charges exceptionnelles(2)	7 464 654,54	7 279 340,40	7 545 057,65	7 904 837,00
Epargne de gestion (3) = (1) - (2)	1 031 278,84	1 183 487,53	1 206 347,05	767 386,00
Charges financières (66)	244 873,69	253 811,96	255 253,58	259 600,00
Produits financiers (76)	126,92	119,59	119,59	0,00
Résultat financier (4)	-244 746,77	-253 692,37	-255 133,99	-259 600,00
Charges exceptionnelles (67)	113 715,33	13 555,29	29 244,00	33 450,00
Produits exceptionnels hors cessions, et transferts de charges (77 et 79)	76 241,16	16 135,06	62 705,55	2 030,00
Résultat exceptionnel (5)	-37 474,17	2 579,77	33 461,55	-31 420,00
Epargne Brute (6) = (3)+(4)+(5)	749 057,90	932 374,93	984 674,61	476 366,00
Remboursement du capital de la dette hors renégociation de la dette (7) hors prêts court terme	729 718,44	693 960,37	717 833,58	770 000,00
Epargne Nette ou autofinancement courant (8) = (6) - (7)	19 339,46	238 414,56	266 841,03	-293 634,00

Le niveau de l'épargne de gestion apparaît dégradé en 2020 du fait de prévisions en dépenses comme en recettes très prudentes au regard des incertitudes qui pèsent sur ce budget. L'épargne réelle à la fin 2020 devrait être améliorée, comme pour chaque fin d'exercice (l'épargne nette prévue au BP 2019 était de 136 415 € et a finalement atteint 266 841 € en fin d'exercice).

8. Présentations des orientations budgétaires 2020 – Budgets annexes

8.1 Le budget annexe du service de l'assainissement collectif

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le service de l'assainissement collectif est exploité en régie directe.

Résultats prévisionnels 2019

RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitre	Libellé	Budget prévu	CA 2019
70	PRODUITS DES SERVICES	700 600,00	671 909,66
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	32 000,00	35 154,43
75	PRODUITS FINANCIERS	-	0,33
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	1,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	17 547,00	17 543,94
002	EXCEDENT EXPLOITATION REPORTE	94 085,79	
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		844 232,79	724 609,36

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre	Libellé	Budget prévu	CA 2019
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	399 132,00	307 493,65
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	175 615,00	149 700,15
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	45 718,00	45 718,00
66	CHARGES FINANCIERES	17 943,65	17 032,07
67	EXCEPTIONNELLES	1 500,00	341,07
023	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	87 079,14	
042	OPERATIONS PATRIMONIALES	117 245,00	117 245,00
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		844 232,79	637 529,94

RESULTATS DE CLOTURE

SECTION D'EXPLOITATION	MONTANT
RECETTES DE L'EXERCICE 2019	724 609,36
DEPENSES DE L'EXERCICE 2019	637 529,94
RESULTAT DE L'EXERCICE	87 079,42
EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE N-1	94 085,79
RESULTAT DE CLOTURE 2019	181 165,21

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Budget prévu	CA 2019 prévisionnel	Reste à réaliser
10	AFFECTATION DU RESULTAT	106 602,18	106 602,18	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	18 900,00	18 900,00	10 668,00
16	EMPRUNTS ET DETTES	1 358 322,86	800 000,00	
040	TRANSFERT ENTRE SECTIONS	117 245,00	117 245,00	
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	87 079,14		
TOUS	TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES	1 688 149,18	1 042 747,18	10 668,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Budget prévu	CA 2019 prévisionnel	Reste à réaliser
16	EMPRUNTS ET DETTES	24 500,00	24 181,07	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	116 385,50	14 303,60	22 805,50
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 018 736,79	343 759,60	233 455,44
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	410 012,00	114 049,50	
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	17 547,00	17 543,94	
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	100 967,89	-	
TOUS	TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES	1 688 149,18	513 837,71	256 260,94

RESULTATS DE CLOTURE

SECTION D'INVESTISSEMENT	MONTANT
RECETTES DE L'EXERCICE 2019	1 042 747,18
DEPENSES DE L'EXERCICE 2019	513 837,71
RESULTAT DE L'EXERCICE	528 909,47
DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	-100 967,89
RESULTAT DE CLOTURE 2019	427 941,58
RESTES A REALISER RECETTES	10 668,00
RESTES A REALISER DEPENSES	256 260,94
SOLDE D'EXECUTION DES RAR (Restes à Réaliser)	-245 592,94
SOLDE D'EXECUTION DE CLOTURE 2019	182 348,64

Bilan d'exploitation 2019

Une situation qui continue de s'améliorer

Les nombreux travaux sur le réseau ont permis de réduire considérablement les entrées d'eaux parasites et donc d'améliorer nettement le fonctionnement de la station, permettant de lever la menace d'amende européenne par rapport à la mise en conformité de la station d'épuration (débit).

De nombreuses interventions de curage ont été réalisées sur les réseaux des rivières, réduisant ainsi les risques de dysfonctionnement de ces derniers. Une amélioration de la qualité de l'eau des cours d'eau a pu être observée en conséquence.

Bilan des investissements 2019

Etudes sur la STEP et le réseau assainissement : 14 303 €
Etudes de renouvellement du poste de déshydratation des boues : 9 585 €
Travaux STEP : 57 817 €
Travaux sur le réseau : 361 038 €
Divers équipements 15 065 €

Les prévisions d'exploitation en 2020

Les prévisions des principaux postes de dépenses d'exploitation :

- Consommation d'électricité de la STEP : 52 000 €
- Consommation du bâtiment et carburant : 3 000 €
- Transport et compostage des boues : 120 000 €
- Diverses prestations sur réseaux (astreintes, curage...) : 157 000 €
- Fournitures et habillement : 8 850 €
- Autres prestations (entretien, maintenance, études...) : 61 750 €
- Reversement de la redevance pour modernisation des réseaux à l'Agence de l'Eau : 55 500€
- Frais de personnel : 171 800 €
- Amortissements : 115 466 €
- Intérêts d'emprunt : 23 943 €
- Intérêts de ligne de trésorerie 4 000 €

Les prévisions des principaux postes de recettes d'exploitation :

- Produit de la redevance, PFAC, refacturation des travaux de branchement, remboursement de personnel mis à disposition pour un total de : 687 600 €
- Prime épuration de l'Agence de l'Eau : 30 000 €

Une année contrainte du fait :

- de la baisse progressive de la prime épuration versée par l'Agence de l'Eau,
- d'une augmentation du montant des amortissements due aux premières dépenses d'équipement dans le cadre de la régie
- des charges de personnel plus importantes (personnel embauché en cours d'année N-1), mais qui seront remboursées en partie par le SIEL et la CCLL dans le cadre du dispositif de mutualisation du personnel

Les investissements 2020

Acquisition de terrain à côté de la STEP 5000 €
 Acquisition véhicule 5 000 €
 Acquisition matériel informatique 2 000 €
 Acquisition outillage 25 000 €
 Nouveaux branchements 25 000 €
 Etudes et travaux de mise à niveau de la STEP 137 800 €
 Autres études et diagnostic réseaux: 50 000
 Reprise étanchéité réseau Soulondre 14 000 €
 Rechemisage Soulondre 205 000 €
 Suppression réseau amiante rive droite Soulondre 250 000 €
 Suppression réseau en contrebas piscine 300 000 €
 Travaux renouvellement €poste déshydratation des boues 214 000 €
 Autres travaux réseaux 208 320 €

Tarification 2020

Au regard du renforcement du programme de travaux en 2020 et l'objectif d'atteinte de bon niveau de qualité de l'eau et des milieux, une augmentation tarifaire de 0,9 % a été appliquée sur les parts suivantes :

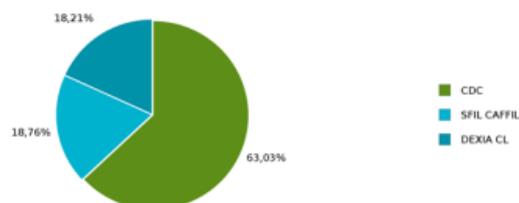
- part fixe indépendante de la consommation : soit 43,89 euros hors taxes par an et par unité de logement,
 - part proportionnelle liée à la consommation : soit 0,93 euros hors taxes par m³,
- les autres tarifs restant inchangés.

Dette du service de l'assainissement collectif au 31/12/2019

Eléments de synthèse	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018	Variation
Dette globale	1 172 744,21 €	396 925,28 €	↗
Taux moyen	1.99 %	3.08 %	→
Durée résiduelle moyenne	34.74 ans	17.84 ans	↗
Durée de vie moyenne	19.05 ans	10.05 ans	↗

Répartition de la dette par prêteur

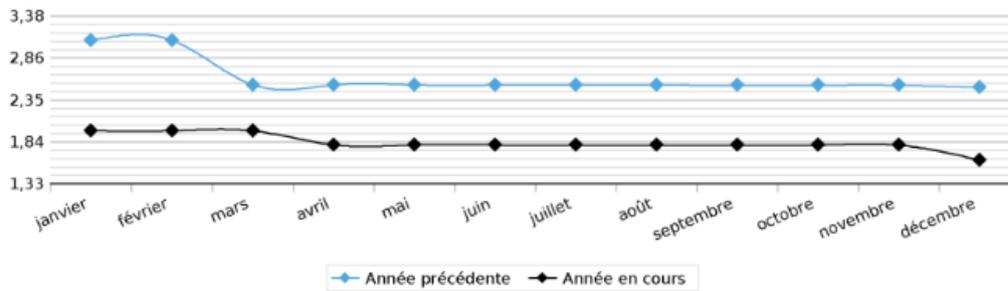
5 emprunts répartis auprès de 3 établissements prêteurs.



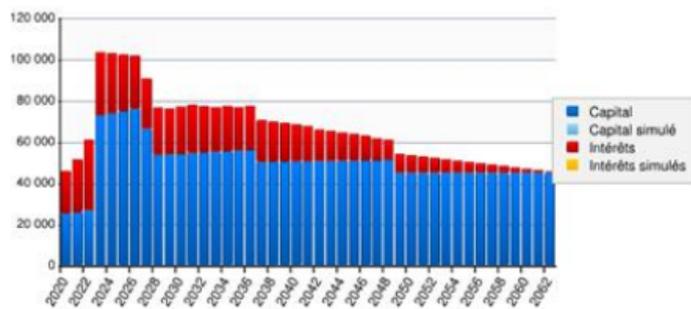
Dette par type de risque

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	226 740.09 €	19,33 %	4,0
Variable	0.00 €	0,00 %	0,0
Livret A	946 004.12 €	80,67 %	1,5
Ensemble des risques	1 172 744.21 €	100,00 %	1,9

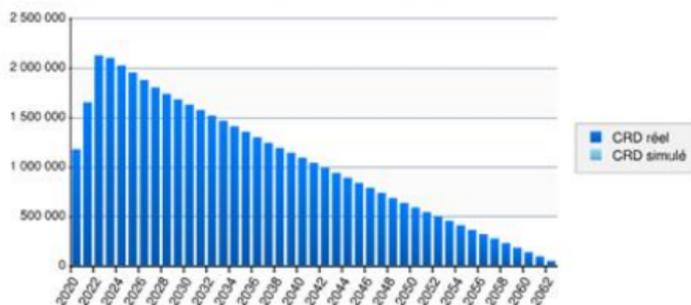
Évolution annuelle du taux moyen (%)



Flux de remboursement



Evolution du CRD



Très peu d'emprunts ont été réalisés avant 2018 du fait du faible niveau des dépenses d'équipements.

Un emprunt de 1,8 millions d'euros a été souscrit en 2018 auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour financer l'ensemble du programme pluriannuel 2018-2021 comprenant les opérations suivantes :

- lutte contre les eaux parasites météoriques
- aménagement d'accès
- réseaux en encorbellement
- travaux à la STEP
- diverses études (filière boue et Step)
- lutte contre les eaux parasites permanentes
- renouvellement de réseaux

8.2 Le budget annexe lotissement (« les Gardies »)

Il est prévu au budget lotissement 2020 de procéder aux dernières ventes de parcelles dans le cadre de l'opération des Roucans, celles-ci n'ayant pu se réaliser depuis 2013, de par la situation conjoncturelle relativement défavorable.

Synthèse des orientations 2020

Finalisation des actions initiées

Développer les dispositifs de mutualisation des moyens humains et matériels entre la ville et la communauté de communes

Faciliter l'accès aux soins et aux différents services de santé

L'espace santé en cours de construction, s'inscrit dans un schéma d'offre de soins global

Résorber l'habitat insalubre en centre bourg, en partenariat avec la SPL Territoire 34 et le concours des différents partenaires institutionnels (ETAT, Conseil régional, Conseil départemental, FNADT, EPF, ANAH, EPARECA,...) et en complémentarité des actions d'amélioration de l'habitat portées par la communauté de communes

Améliorer le cadre de vie des Lodévois (éclairage public, aménagement des espaces publics, propreté, sécurité...)

Poursuivre les investissements structurants